

Portant définition de la liste des pièces à fournir lors d'une inscription/réinscription pour l'année universitaire 2021-2022

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article D612-4,
- Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
- Vu l'élection de Monsieur Philippe ELLERKAMP à la présidence d'Avignon Université en conseil d'administration du 4 décembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 :

La liste des pièces à joindre au dossier d'inscription/réinscription en ligne pour l'année universitaire 2021-2022 est annexée au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché de manière permanente en zone présidence à la direction des études et de la scolarité.

Il sera consultable sur le site internet de l'université dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » (Arrêtés relatifs aux études et à la scolarité).

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région Académique, Chancelier des Universités.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 24 août 2021

Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP



Pièce jointe : liste des pièces justificatives.

PIECES JUSTIFICATIVES	PREMIERE INSCRIPTION AU	REINSCRIPTION AU
Fiche d'acceptation parcoursup (L1 uniquement)	X	X (L1 en réorientation uniquement)
Pièce d'identité : <ul style="list-style-type: none"> - Etudiant de nationalité française : carte nationale d'identité - Etudiant de nationalité européenne : passeport - Etudiant de nationalité hors Espace Economique Européen : visa ou titre de séjour étudiant en cours de validité 	X	X (uniquement pour les étudiants de nationalité hors EEE)
Attestation d'acquittement de la CVEC (Ou attestation d'exonération pour les étudiants boursiers) Attention : les étudiants inscrits sous le régime de la formation continue, les étudiants en contrat de professionnalisation ne sont pas concernés.	X	X
Diplômes et/ou relevé de notes <ul style="list-style-type: none"> - Neo-bachelier : relevé de notes du baccalauréat - Etudiant déjà inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur : relevé de notes du baccalauréat et dernier diplôme obtenu - Pour les diplômés étrangers : fournir une traduction du diplôme effectuée par un traducteur assermenté. 	X	X Récapitulatif des résultats en conformité avec le procès-verbal signé par le président du jury relatif à la dernière année préparée à Avignon Université
Autorisation exceptionnelle d'inscription au niveau supérieur si concerné.		X
Photo d'identité	X	
Attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (uniquement pour les étudiants de moins de 25ans de nationalité française). (ou attestation provisoire délivrée par le centre du service national organisateur si convocation pas encore reçue). Pour les étudiants de moins de 18 ans : fournir l'attestation de recensement.	X	

Certificat médical (uniquement pour les étudiants qui s'inscrivent en licence STAPS) faisant apparaître la non contre-indication de la pratique multi-sports.	X		
Avis de notification d'attribution de bourse 2021-2022 (uniquement pour les étudiants boursiers)	X		X
Certificat scolarité autre établissement Si inscription simultanée dans un autre établissement.	X		X
Procès verbal VAPP (validation des acquis personnels et professionnels) si concerné.	X		X
Attestation d'assurance scolaire universitaire Attestation d'assurance scolaire universitaire qui couvre la responsabilité civile pour l'année universitaire.	X		X
Transfert de dossier universitaire Pour les étudiants déjà inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.	X		
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation si concerné.	X		X
Attestation de régime d'inscription Pour les étudiants qui ne s'inscrivent pas sous le régime de la formation initiale : Attestation de régime d'inscription transmise par le service de la Formation Tout au Long de la Vie (hors diplôme FTLV) Contact : 04.32.74.32.27 Sec-reprise-etudes@univ-avignon.fr	X		X
Avis favorable de demande de césure si concerné.	X		X
Carnet de vaccinations à jour pour les Etudiants étrangers hors Espace Economique Européen ou à défaut une attestation médicale de vaccinations mentionnant les dates des vaccins.	X		
Règlement	X		X